



1. Optimisation de la fréquence de collecte des ordures ménagères en avril 2022.
2. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.
3. Autorisation donnée au Président de signer un marché (procédure formalisée).
4. Information au Bureau concernant des marchés (procédures adaptées).
5. Autorisation donnée au Président de signer un avenant à un marché.

-----

**1. OPTIMISATION DE LA FREQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EN AVRIL 2022**

Le bureau émet un avis favorable par 13 voix pour et 4 voix contre, après échange et discussion sur le passage à une collecte des ordures ménagères tous les 15 jours sauf dans les centres villes, centres bourgs, habitat vertical, cantines, restaurants, maisons de retraite..., où il y aura maintien de la collecte 1 à 2 fois par semaine compte tenu des contraintes techniques.

**2. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES**

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par la commune de Labastide-Monréjeau, pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

**3. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN MARCHE (PROCEDURE FORMALISEE)**

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à l'achat et la livraison de matériels, fournitures et petits équipements informatiques pour la communauté de communes et ses communes membres avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres, comme suit : lot 1 (acquisition de matériels informatiques) : société CHEOPS TECHNOLOGIES (33610 Canéjan) pour un montant estimatif de 446 051,50 € HT ; lot 2 (achat de fournitures et petits équipements informatiques) : OFFICE EXPRESS (93213 Saint-Denis-La-Plaine Cedex) pour un montant estimatif de 16 944,10 € HT.

**4. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT DES MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES)**

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Enfouissement du réseau éclairage public - Chemin de Noguères, commune de Mourenx (64),
- Pré-diagnostic environnemental préalable à la réflexion sur l'extension de la zone d'activité Naude-Plaine des bois à Biron et Orthez (64).

**5. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN AVENANT A UN MARCHE**

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant de transfert au marché relatif à la fourniture et livraison de titres restaurant pour les agents de la communauté de communes de Lacq-Orthez attribué le 8 juillet 2019 à la société Natixis Intertitres suite à l'absorption par la société BIMPLI RC N° 833672413 – 110 avenue de France – 75013 PARIS dans le cadre d'une opération de restructuration.

La société BIMPLI reprend l'intégralité des droits et obligations découlant dudit marché passé par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Les clauses du marché initial demeurent inchangées.

\*\*\*\*\*